

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 27 JUIN 2008

Date de convocation : 20 juin 2008

La séance est ouverte à 19 h 00

Présents : M de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, M. FOURRÉ, M. GRAVELLE – Mme MAUREL – MM. GIRAUX, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. DUPONT, Mme SAUZÉ, Mme FALLOURD, Mme FOURNALES, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS,

Excusés ayant donné pouvoir : M. RICHON – M. MACHEFERT

Excusés : M. DAUNAS – Mme COURTHES

Secrétaire de séance : Mme SAUZÉ

Monsieur de ROUX rappelle qu'il a réuni le Conseil Municipal pour répondre aux exigences de la loi, en effet tous les conseils municipaux doivent désigner ce jour les délégués et les suppléants en vue de l'élection des Sénateurs, qui aura lieu à La Rochelle le 21 Septembre 2008.

La Commune de Chaniers devant désigner 7 délégués et 4 suppléants :

Ont été élus au 1^{er} tour :

Délégués :

Mme CHARRIER – M. de ROUX – Mme MAUREL – M. FOURRÉ – Mme MICHAUD – M. GRAVELLE – M. PANNAUD –

Suppléants :

M. HANNIER – M. GATINEAU – M. CANUS – Mme FOURNALES –
qui tous ont déclaré accepter le mandat.

Monsieur de ROUX rappelle aux Membres du Conseil Municipal qui viennent d'être élus qu'ils devront obligatoirement être présents la journée du 21 Septembre à La Rochelle pour participer à l'élection des sénateurs.

Le procès-verbal des élections des délégués et suppléants étant clos à 19 h 30, Monsieur de ROUX poursuit l'ordre du jour de la réunion du conseil.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 Mai 2008 : aucune remarque n'ayant été faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 Mai 2008.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES CESSIONS DE FONDS ARTISANAUX, de COMMERCE ET DE BAUX COMMERCIAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 28 Janvier 2008 par laquelle il a été décidé d'instaurer un droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, de commerce et de baux commerciaux.

Cette délibération, accompagnée d'un rapport et du plan délimitant la zone de préemption, a été soumise à l'avis de la Chambre de Commerce et d'industrie, et à la Chambre des Métiers.

La Chambre des Métiers par courrier en date du 28 Mars 2008 et la Chambre de Commerce par courrier en date du 23 Mai dernier, ont émis un avis favorable à ce périmètre de préemption.

Ces deux organismes ayant donné un avis favorable, Il convient donc de prendre une nouvelle délibération précisant la date effective de la mise en application.

Le Conseil Municipal considérant l'avis favorable émis par la Chambre de Commerce et d'Industrie et par la Chambre des Métiers, décide d'instaurer, à compter du 1^{er} Juillet 2008, un droit de préemption sur les cessions de fonds artisanaux, de commerce et de baux commerciaux, dans le périmètre du bourg de Chaniers.

DESAFFECTATION DES LOGEMENTS INSTITUTEURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 05 Mai dernier par laquelle le Conseil Municipal a décidé la désaffectation des appartements réservés jusqu'à ce jour à l'usage des instituteurs, situés :

Au Groupe Scolaire Ronsard (2 à l'étage), avenue du 8 Mai

Au Groupe scolaire Pasteur du Maine-Allain (1 à l'étage), Chemin des Genêts.

Monsieur de ROUX informe que la Sous-préfecture, après avoir recueilli l'avis favorable de l'Inspecteur d'Académie, demande que cette question soit à nouveau présentée au Conseil. Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à nouveau sur cette désaffectation, sachant qu'il n'y a plus d'instituteurs mais uniquement des professeurs d'écoles, qui eux ne peuvent prétendre aux « logements instituteurs », la Commune n' a donc plus l'obligation de maintenir ces logements dits de fonction.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la désaffectation de ces logements.

ENQUETE PUBLIQUE -

Lotissement des Bergeronnettes

Après avis favorable du Commissaire Enquêteur, Monsieur de ROUX propose d'intégrer les voies et les réseaux, à l'exception des espaces verts en raison des parties communes de plus en plus nombreuses à entretenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'intégrer les voies et réseaux du lotissement des Bergeronnettes, à l'exception des espaces verts, qui resteront à la charge des co-propriétaires.

Lotissement Champ des Vignes

Après avis favorable du Commissaire Enquêteur, Le Conseil Municipal décide d'intégrer les voies et réseaux du Lotissement, à l'exception des espaces verts, comme le Lotissement des Bergeronnettes ; et précise que ce sera dorénavant la règle pour tous les lotissements.

Proposition d'acquisition d'un chemin rural situé au « Chaillot » par Monsieur Jacques CHOLLET

Après avis favorable du Commissaire Enquêteur, sous réserve que le chemin soit aménagé par le demandeur avec mise en place, dans le sens de la montée à droite, d'une main courante pour faciliter la promenade aux personnes âgées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable dans les conditions fixées par le Commissaire Enquêteur.

Avant de procéder à la cession du chemin, une estimation sera demandée aux services fiscaux.

DEPLACEMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN BENON

Afin de faciliter l'accès à leur propriété, Monsieur et Madame TAILLASSON ont demandé le déplacement de l'impasse appartenant aux habitants du village « Chemin Benon », Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Cette question concernant tous les habitants du village, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une enquête publique et de nommer Monsieur SALIBA, Commissaire Enquêteur.

SUBVENTION A LA SAINTONGE ROMANE – SPECTACLE COMPAGNIE TORRENT CIEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché fermier organisé en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la Saintonge Romane aura lieu le Jeudi 31 Juillet prochain à partir de 19 heures.

Dans le cadre de cette manifestation, la Compagnie TORRENT CIEL donnera une représentation de son spectacle « La vie rêvée de Lucette Chlope »

Le coût de ce spectacle s'élève à 750 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Saintonge Romane.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande de subvention auprès de la Saintonge Romane.

VERSEMENT ACOMPTE SUBVENTION AU CLSH ET A LA GARDERIE

- Monsieur le Maire propose, en attendant de fixer le montant de la subvention 2008, de verser un 3^{ème} acompte de 17 450 € au CLSH « Les Coccinelles »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide le versement d'un 3^{ème} acompte d'un montant de 17 450 €.

- Monsieur le Maire propose également en attendant de fixer le montant de la subvention 2008 de verser un 1^{er} acompte de 5 000 € à la garderie « La Souris Verte ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le versement d'un 1^{er} acompte de subvention à la garderie « La Souris Verte » d'un montant de 5000 €.

IMMEUBLE ALIENOR D'AQUITAINE

Le Maire propose le Vote de crédits supplémentaires sur le Budget Annexe pour l'immeuble situé rue Aliénor d'Aquitaine.

En effet, les travaux d'aménagement de la boucherie ayant été réalisés par les agents communaux, il est nécessaire d'enregistrer ces « travaux en régie » :

- Article 60628..... +17 000
- Article 722-042.....+17 000
- Article 2132-040.....+17 000
- Article 2132-21.....-17 000

A près en avoir délibéré, ces votes de crédits supplémentaires sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

SALON DU LIVRE

- Monsieur GODARD informe le Conseil que le futur Salon du Livre à Chaniers aura lieu le 21 Mars 2009 après-midi et le 22 Mars 2009 toute la journée.

Ce salon axé sur la littérature jeunesse n'oubliera pas les amateurs de romans, de policiers, de poésies et de littératures régionales. Cette exposition comprendra :

- des livres présentés par leurs auteurs.
- une animation au cours du salon, conteurs, etc...
- la participation des enfants des écoles.

- Pour l'organisation de ce salon, Madame GRELET a entrepris des démarches et des contacts auprès des organismes suivants : le Conseil Général, le Conseil Régional, la DRAC et la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, la Saintonge Romane. Un dossier complet leur sera envoyé le 15 Septembre prochain pour obtenir des subventions.

FETE DU VILLAGE « Chez Benon »

- Monsieur PANNAUD adresse les remerciements de Monsieur Eric RICHON et des habitants de « Chez Benon » à la mairie pour le prêt des tables et des chaises lors de l'organisation de la fête de leur village qui fut très réussie.

RAMASSAGE SCOLAIRE-ECOLES

- Madame MICHAUD signale qu'en ce qui concerne les transports scolaires, Le Conseil Général, présentera fin juillet une information sur les circuits de ramassage des enfants. La société KEOLIS ayant remporté l'appel d'offres du Conseil Général concernant les transports de bus, les nouveaux horaires et le nombre de passages quotidiens ne sont pas encore connus.
- Elle informe également que les Conseils d'écoles ont eu lieu ; les enseignants sont globalement satisfaits de leur année et remercient la Municipalité pour ses efforts.

SPORTS ET ASSOCIATIONS

- Monsieur PANNAUD a assisté à l'assemblée générale de l'Atelier 10 qui progresse en nombre d'adhérents mais a des difficultés financières pour la première fois, et donc des problèmes pour boucler leur budget de la saison 2007-2008.
- D'autre part, Monsieur PANNAUD précise que les travaux de la salle des sports débiteront début septembre.

CIMETIERE.

- Monsieur GATINEAU signale la nécessité d'un règlement pour le cimetière et se propose d'étudier cette question.

Le Conseil Municipal donne son accord pour établir un projet de règlement.

VILLAGES

- Monsieur NAUD signale que plusieurs habitants du village « les essarts » Messieurs COUTRET Pierre, DUCHE Daniel, AUDITEAU Alain ont nettoyé la mare (celle avec le petit muret) .

Le Conseil Municipal tient vivement à féliciter ces personnes pour cette initiative et le résultat obtenu.

La séance est levée à : 20 h 30
Secrétaire de séance : Mme SAUZÉ